

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 3 JUILLET 2015

Le vendredi 3 juillet à 21h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Breuilpont sous la présidence de Monsieur Michel ALBARO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Dominique DESROCHES, Ghislaine COLIN adjointes, MM. Didier GIRARD, Frédéric BREMARD adjoints, Mmes Isabelle CLIQUE, Elisabeth GOARIN, Katia LEARD, Hélène LENORMAND, conseillères municipales, MM. Christophe BABILLOT, Olivier BIDERE, Daniel FOUET, Wenceslas de LOBKOWICZ, conseillers municipaux.

Absents / Pouvoirs :

Mme Sophie LEGRAND a donné pouvoir à Mme Katia LEARD,
M. Sébastien VALLENGELIER.

Mme Dominique DESROCHES est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 3 juillet 2015

A la demande de M. le Maire et après accord unanime des présents, sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Délibération suite à demande d'aménagement d'une partie de l'espace devant la nouvelle pizzeria.
- Délibération pour la signature d'une convention d'adhésion du CDG27 à la mission d'accessibilité des locaux professionnels pour les personnes en situation de handicap.
- Délibération pour la participation aux frais de scolarisation d'un enfant au groupe scolaire « Les Baronnes » à Rosny sur Seine.
- Délibération pour la signature d'une convention avec les FRANCAS de l'Eure pour l'organisation des NAP du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015, suite à la mise en place du PEDT.
- Délibération fixant le montant des indemnités allouées aux intervenants extérieurs.
- Point sur l'aménagement d'une vanne sur le bras de Lorey et renaturation des berges et du lit.

L'ordre du jour de la séance du 3 juillet est ainsi modifié

1. Délibération pour l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.
2. Délibération pour le rachat à l'EPFN de l'immeuble situé 4 rue Victor Hugo.
3. Délibération pour la signature de la proposition commerciale d'OGF pour l'assistance à la procédure pour la reprise des concessions en état d'abandon.
4. Délibération pour la signature d'une convention d'adhésion du CDG27 à la mission d'accessibilité des locaux professionnels pour les personnes en situation d'handicap.
5. Délibération suite à demande d'aménagement d'une partie de l'espace devant la nouvelle pizzeria
6. Délibération pour signature d'une convention avec le Syndicat de Gestion et Construction de Saint André de l'Eure pour une participation pour les élèves fréquentant le collège des 7 Epis.
7. Délibération pour la participation aux frais de scolarisation d'un enfant au groupe scolaire « Les Baronnes » à Rosny sur Seine.
8. Délibération pour modification des fiches de poste et du temps de travail d'emplois à temps non complet.
9. Délibération pour participation financière des familles aux activités péri éducatives mises en place à la rentrée scolaire suite à l'établissement du PEDT.
10. Délibération pour la signature d'une convention avec les FRANCAS de l'Eure pour l'organisation des NAP du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015, suite à la mise en place du PEDT.

11. Délibération fixant le montant des indemnités allouées aux intervenants extérieurs.

Point sur la prochaine rentrée scolaire

Point sur les Permis de Construire et les Déclarations Préalables

Point sur le Conseil Municipal des Jeunes, suite rendez-vous avec Yvelines Restauration

Point sur l'aménagement d'une vanne sur le bras de Lorey et renaturation des berges et du lot

Informations diverses et tour de table.

1 – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après lecture du rapport de synthèse sur les principales modifications apportées au projet soumis à enquête publique et présentation du document tel qu'il sera soumis à approbation.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 21 janvier 2012, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2013, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté municipal en date du 22 mai 2014 mettant le projet de Plan Local d'Urbanisme à enquête publique,

Considérant que la prise en compte de certaines observations formulées par l'Etat et les personnes publiques consultées sur le projet arrêté nécessitent quelques modifications mineures du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

2 – RACHAT A L'EPFN DE L'IMMEUBLE SITUE 4 RUE VICTOR HUGO

Dans le cadre de la convention signée le 10 février 2004, l'EPF Normandie a acquis par acte notarié en date du 14 septembre 2010, un ensemble immobilier situé 4 rue Victor Hugo, cadastrée section AK n° 108.

Aux termes de cette convention, la commune s'est engagée à racheter cet immeuble au plus tard dans le délai de 5 ans à compter de son acquisition, soit le 14 septembre 2015.

Le prix de vente de l'immeuble s'élève à 120 297,80 €, auquel vient s'ajouter la TVA d'un montant de 2 059,56 €, soit au total une somme de 122 357,36 € TTC.

Les frais de notaire relatif à cet acte sont à la charge de la commune.

Il est rappelé que le montant relatif à ce rachat a été porté au budget INVESTISSEMENT de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité,

- ***Le rachat à l'EPF Normandie de l'immeuble situé 4 rue Victor Hugo,***
- ***Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'acquisition de l'immeuble au prix de 122 357,36 € TTC***

3 – SIGNATURE DE LA PROPOSITION COMMERCIALE D’OGF POUR L’ASSISTANCE A LA PROCEDURE POUR LA REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D’ABANDON

Il est rappelé qu’en novembre 2014, OGF Collectivités – Délégation Normandie nous a fait parvenir une proposition commerciale, pour l’assistance à la procédure de reprise de concessions en état d’abandon.

Les prix de la mission étaient les suivants :

Montant forfaitaire jusqu’à 20 emplacements	5 000,00 € HT	soit	6 000,00 € TTC
Prix unitaire de 21 à 30	235,00 € HT	soit	282,00 € TTC
Prix unitaire à partir de 31	210,00 € HT	soit	252,00 € TTC

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de la première tranche de cette proposition, soit un montant forfaitaire pour 20 emplacements de 6000,00 € TTC.

Il est rappelé au conseil que le montant relatif à cette réalisation a été porté au budget INVESTISSEMENT de l’exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis d’OGF Collectivité, pour la réalisation de cette première tranche à hauteur de 6 000 €.

4 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION D’ADHESION DU CDG27 A LA MISSION D’ACCESSIBILITE DES LOCAUX PROFESSIONNELS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

M. Frédéric BREMARD, Adjoint au Maire,

Rappelle la loi sur l’obligation des collectivités et établissements publics recevant du public (ERP), de la mise en conformité de l’accessibilité de leurs locaux pour les personnes en situation de handicap.

Informe que pour la mise en œuvre de cette action, le Centre de Gestion de l’Eure a créé un service de “Mission Accessibilité pour les personnes en situation de handicap”. Ce service sera chargé d’apporter son expertise pour accompagner les collectivités et établissements publics signataires de la convention dans leur projet de mise en accessibilité de leurs locaux, en mettant à disposition un chargé de mission pour l’établissement d’un diagnostic, l’assistance au dossier administratif et l’assistance au suivi du chantier. Cette prestation sera payante, et des devis seront préalablement soumis pour l’élaboration du diagnostic de chacun de nos sites concernés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d’adhérer à la convention du CDG27 pour l’accomplissement de cette mission.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d’adhésion avec le CDG27.

5 – DEMANDE D’AMENAGEMENT D’UNE PARTIE DE L’ESPACE DEVANT LA NOUVELLE PIZZERIA

Monsieur le Maire informe le conseil, qu’une demande a été faite par la “PIZZA DU COIN”, pour :

- Agrandissement de la surface de pavés autobloquants afin de rendre les abords du magasin praticables par tous les temps.
- Disposer quelques tables et chaises à l’intention de clients qui occasionnellement souhaitaient manger sur place, étant entendu que le but de ce commerce demeure la vente à emporter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ***Autorise, à l’unanimité, l’agrandissement de la surface des abords du magasin en pavés autobloquants, tout en respectant le passage piéton existant.***
- ***Rend un avis favorable, par 11 voix pour et 3 abstentions, à disposer quelques tables et chaises pour une période expirant le 31 décembre 2015.***

6 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE GESTION ET CONSTRUCTION DU GYMNASSE DE SAINT ANDRE DE L’EURE POUR UNE PARTICIPATION POUR LES ELEVES FREQUENTANT LE COLLEGE DES 7 EPIS

Mme Dominique DESROCHES, Maire Adjointe, fait part de la demande reçue par le syndicat de gestion et de construction du Gymnase de Saint André de l’Eure qui nous informe :

Qu’il attribue au collège pour les sorties pédagogiques, l’achat de fournitures et de fonctionnement de l’association sportive.

La participation moyenne par élève, pour les communes membres du syndicat, est de **302.46 € pour l’année 2014/2015**.

Une participation forfaitaire de 50 € par élèves est demandée pour les élèves extérieurs au syndicat. 2 enfants de la commune de Breuilpont fréquentent le Collège de Saint André de l’Eure.

Il est donc demandé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour l’année 2014/2015 pour une participation forfaitaire annuelle de 50 € par enfant fréquentant le Collège de St André de l’Eure, soit 100 € pour l’année 2014/2015.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat de Gestion et de Construction du Gymnase de Saint André de l’Eure, pour une participation de 100 € pour 2 enfants pour l’année 2014/2015.

7 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION D’UN ENFANT AU GROUPE SCOLAIRE « LES BARONNES » A ROSNY SUR SEINE

Mme Dominique DESROCHES, Maire Adjointe, fait part de la demande reçue d’une de nos administrées pour la scolarisation de son enfant en 1^{ière} année de maternelle à l’école “Les Baronnes” de Rosny sur Seine, suite à une affectation de poste. Il lui avait été répondu que le conseil municipal n’autorisait pas la scolarisation dans une commune extérieure, et d’en régler les frais.

Cette administrée s’est rapprochée de la Ville de Rosny sur Seine et nous avons reçu une demande de Monsieur le Maire qui nous confirme son affectation comme professeur des écoles dans ce groupe scolaire et précise que les tarifs communaux pour la scolarisation des enfants extra muros ont été fixé à la somme de 122 €, correspondant aux frais réels de la totalité des frais de fonctionnement annuel des écoles par enfant, et lorsque l’un des parents travaille sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions, rejette le paiement cette participation à la scolarisation de l’enfant à l’école “Les Baronnes” de Rosny sur Seine.

8 – MODIFICATION DES FICHES DE POSTE ET DU TEMPS DE TRAVAIL D’EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

Madame Dominique DESROCHES, Maire Adjointe, expose que compte tenu de la réorganisation du temps scolaire suite à la mise en place du PEDT à la rentrée 2015, il convient de réaménager les fiches de poste de nos agents et modifier la durée hebdomadaire des emplois à temps non complet, du service de l’école et de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2015.

P1 - Emploi d’Adjoint technique 2^{ème} classe - Créé à 24h83 est porté à 25h44 (- de 10 %)

P2 – Emploi d’Adjoint technique 2^{ème} classe - Créé à 30h08 est porté à 32h47 (- de 10%)

P3 – Emploi d’ATSEM 1^{ière} classe – Créé à 34h06 est porté à 34h32 (- de 10%)

P4 – Agent spécialisé de 1^{ière} classe des Ecoles Maternelles – Créé à 32h45 est porté à 33h00 (- de 10 %)

Poste 5 – Ce poste se trouve vacant pour cause de démission. Il sera réaffecté par un titulaire pour 20h47 à compter du 1^{er} septembre 2015.

Poste 6 – Emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe – Créé à 20h82 est porté à 23h22 (Plus de 10 % > saisine du

Poste 7 – Emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe - Poste supprimé suite à démission, réaffectation des heures sur le poste 8.

Poste 8 – Emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe - Créé à 8h80 est porté à 14h80 (Plus de 10 % > saisine du Comité Technique Paritaire)

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- ***Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,***

- ***Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,***

- ***Vu le tableau des emplois,***

DECIDE :

- ***D'adopter les propositions faites par Mme Dominique DESROCHES,***
- ***De modifier ainsi le tableau des emplois,***
- ***D'inscrire au budget les crédits correspondants.***

9 – PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES AUX ACTIVITES PERI EDUCATIVES MISES EN PLACE A LA RENTREE SCOLAIRE 2015/2016 DANS LE CADRE DU PEDT

Mme Dominique DESROCHES, Maire Adjointe, expose que dans le cadre de la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) les mardis et jeudis de 15h00 à 16h30 et du coût en charges de fonctionnement que cela entraîne pour la commune, il est demandé aux parents des enfants une participation financière de 5 € par mois, soit 15 € par trimestre, (sans limite du nombre d'enfants de la fratrie).

Les inscriptions aux NAP se feront par trimestre, avec un engagement d'assister aux activités durant cette période.

Toute participation à au moins une séance trimestrielle engagera le règlement du trimestre.

Il est précisé que cette information a été diffusée dans le dernier Breuilpont info et que les fiches d'inscription ont été distribuées aux familles le jeudi 2 juillet en même temps que les inscriptions au restaurant scolaire, pour un rendu le 31 juillet au plus tard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 voix contre, approuve cette participation financière de 5 € par mois, soit 15 € par trimestre par famille et des modalités qui en découlent.

10 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES FRANCAS DE L'EURE POUR L'ORGANISATION DES NAP DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 2015, SUITE A LA MISE EN PLACE DU PEDT

Mme Dominique DESROCHES, Maire Adjointe, expose que dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT et des Nouvelles Activités Périscolaires, l'Association Temps Libre et Jeunesse sera le seul interlocuteur et qu'un coordonnateur sera dédié dans chaque commune et œuvrera à l'organisation de cette gestion (La commune n'aura plus à le faire comme l'année passée)

ATLEJ ne pouvant assurer cette coordination à la rentrée prochaine, mais seulement à compter du 1^{er} janvier 2016, les Francas de l'Eure ont proposé aux trois communes d'assurer cette coordination pour un montant total de 4 554 €, soit 1 517 € par commune, précisant que ce coût comprendra également l'accompagnement et la formation du futur coordonnateur et qu'une convention devra être signée à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestations avec l'association les Francas de l'Eure, pour un coût total de 1 517 €.

11 – NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES - FIXATION DES INDEMNITES ALLOUEES AUX INTERVENANTS EXTERIEURS

Mme Dominique DESROCHES, Maire Adjointe, expose que dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires de la rentrée 2015/2016, la municipalité devra faire appel aux 2 intervenants extérieurs qui ont assurés les activités Musique et Danse de l'année passée. Elle rappelle que ces derniers étaient rémunérés 30 € de heure, soit 45 € pour l'heure et demi d'intervention du jeudi.

A compter de la rentrée prochaine, les NAP auront lieu sur 2 fois 1 heure et demi, soit 3 heures par semaine. Après avoir consulté ces intervenants pour savoir s'ils souhaitaient poursuivre cet engagement sur 2015/2016, ils ont été informé que le tarif horaire qui avait été fixé à 30 € pour 1h1/2 ne pouvait se faire pour 3 H.

Après discussion, et confirmation de leur engagement, **le tarif horaire a été fixé à 20 €**, à raison de 3 heures par semaine scolaire.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition et décide d'attribuer un tarif horaire plafond de 20 € par heure pour les intervenants extérieurs.

Mme Dominique DESROCHES, fait le point sur la prochaine rentrée scolaire

- L'effectif au 1^{er} juillet 2015 est de 167 élèves, répartis sur 7 classes.
- Départ de 3 enseignants pour cause d'affectation dans une autre école : Mmes MOTTE et NIEL et M. ELLEOUE.
- Arrivée de 3 enseignantes : Mme JAMET (*affectée en maternelle*), Mme PLUME (*affectée en élémentaire*) et Mme LE NIR (*affectée sur le poste de la décharge de direction*).

CLASSES	PS	MS	GS	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2	TOTAL
PS / MS Mme DAUPHIN	14	10							24
MS / GS Mme BOUTEMY		8	16						24
GS / CP Mme JAMET			11	12					23
CP / CE1 Mme VERNE				7	15				22
CE1 / CE2 Mme BALGAHRI					6	19			25
CM 1 Mme PLUME							25		25
CM 2 Mmes CAUDIN et LE NIR								24	24
7 classes	14	18	27	19	21	19	25	24	167

- Horaires des APC, sous réserve de validation
 - Le matin de 8h20 à 8h50, 3 fois par semaine pour 4 enseignants
 - De 16h30 à 17h15 le lundi et vendredi, pour 2 enseignants.
- La rentrée 2015 s'effectuera le **1^{ier} septembre** à :
 - 9h00 pour tous les élèves **sauf les PS**,
 - **9h30** pour les élèves de PS

Information : Il n'y aura plus d'étude surveillée à compter de la rentrée prochaine par manque de disponibilité d'enseignants.

M. Michel ALBARO, fait le point sur les CU et PC

- **22 CU** : 17 CUA et 5 CUB (environ 1 dizaine de terrain à bâtir) > 20 à 25 % de plus que l'année dernière
- **11 DP** (velux, portail, rénovation...)
- **3 PC** : 1 pour 6 logements en réhabilitation, 1 pour construction individuelle et 1 pour un Carport voiture.
*Concernant le PC du clos Hallot, M. ALBARO précise que malgré nos LR/AR le propriétaire ne répond pas, la mairie va donc poursuivre les démarches pour l'obliger à se mettre en règle.
 Sur Lorey : 1 PC n'a pas d'affichage > la mairie va demander la régularisation et 1 second qui n'avait pas d'affichage a été régularisé.*

M. ALBARO informe qu'il y a eu depuis le début de l'année, 36 demandes d'instruction.

M. Daniel FOUET, fait le point sur le CMJ

Il nous rend compte de la réunion qui a eu lieu le jeudi 25 juin dernier avec Mme Cécile CAULIN, diététicienne chez Yvelines Restauration, qui a su apporter des réponses aux questions que les élèves de l'école se posaient au sujet de la restauration scolaire. M. Frédéric BREMARD assistait également à cette réunion. Des réponses ont été apportées sur les principaux thèmes : préparation et livraison des repas, menus Bio, création d'un self, etc.

Il précise que Mme Cécile CAULIN est prête à participer à une réunion d'informations auprès des parents d'élèves ou de leurs représentants.

Un compte rendu écrit a été remis à chacun des conseillers.

M. Didier GIRARD, fait le point sur l'aménagement de la vanne située au Moulin de Lorey

Il rappelle qu'une demande d'étude de faisabilité avait été faite auprès du SIRE (Syndicat Intercommunal de la Rivière d'Eure) pour l'aménagement RCE d'une vanne sur le bras de Lorey et la renaturation des berges et du lit.

Le SIRE2, Maître d'œuvre de cette étude, a rendu en mairie une fiche avant-projet ainsi qu'une planification :

- 2^{ème} semestre 2015 : Lancement d'un marché publique de maîtrise d'œuvre "Etude de faisabilité et de dimensionnement RCE et restauration sur le bras de l'Eure".
- 2015/2016 : Si projet validé (signatures conventions) > Dossiers et démarches réglementaires + demandes de subventions + marché travaux.
- Printemps/automne 2016 : Réalisation des travaux.

TOUR DE TABLE – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Mme Ghislaine COLIN informe que l'itinéraire de promenade et randonnée "Circuit des Bois de Breuilpont" a été balisé par le CDRP27, et que l'inauguration sera faite en septembre.
- ❖ M. Wenceslas de LOBKOWICZ demande à ce que des plots soient mis en place au bout de la sente dite Sécomile, afin d'empêcher la circulation des 2 roues motorisées.
- ❖ Mme Elisabeth GOARIN :
 - Nous fait part de la demande d'un habitant sur le raccordement au tout-à-l'égout du hameau de Lorey. *Il lui est répondu que ce n'était pas prévu à ce jour.*
 - Demande des nouvelles sur la réunion prévue avec la CAPE sur le dossier de la Petite gare. *Il lui est répondu que la réunion prévu début juillet avait été reportée à début août.*
 - Demande si la mairie avait une réponse à sa question posée par mail, sur "le pompage sauvage" qu'effectuait un de nos concitoyens dans la rivière. *Monsieur le Maire lui répond que le terme "sauvage" n'engageait qu'elle ! Que renseignements pris, un pompage était déclaré avec installation d'un compteur, mais que nous étions à la recherche de documents pour de plus amples informations.*
- ❖ M. Christophe BABILLOT
 - Demande où en est l'apposition des signatures en bas du document de la Charte de Déontologie, pour les conseillers absents lors du dernier conseil du 30 mai. *Il lui est répondu qu'il ne manquait plus qu'une seule signature (M. ALBARO s'en occupe) et dès que ce sera fait ce document sera affiché dans le panneau d'informations prévu à cet effet.*
 - Nous fait un point sur l'avancement du site Internet.
- ❖ Mme Katia LEARD
 - Demande que le container à verre du Mont Vallet soit remis à sa place initiale.
 - Demande à ce que le tableau d'affichage devant l'école soit nettoyé pour la rentrée prochaine. *M. Frédéric BREMARD en prend note.*
 - Demande à ce que "les bosses de terre" sur le terrain du stade soient "remises en place" afin que les enfants puissent faire du cross avec leur vélo... *il lui est répondu que ce n'était pas un terrain de cross pour vélos, mais un endroit où avait été entreposé de la terre.*
 - Nous fait part d'un "accident" survenu au restaurant scolaire, dans le réfectoire côté primaire. Un enfant a été brûlé par la projection de sauce de viande, plat qu'elle avait lâché car trop chaud (elle voulait le passer à un autre enfant). Qu'elle en avait reçu la photo et que la maman allait porter plainte.
Mme DESROCHES répond, qu'elle était au courant pour avoir reçu dans l'après-midi même en mairie, la maman de l'enfant, qu'elle avait également reçu la photo et que "le discours de la maman" avait été plutôt un avertissement de prévention pour cela ne se reproduise plus. Elle précise que les plats qui sont posés sur les tables doivent être maintenu à une température de + 65°C, que les tables sont de 6 convives et que les plats ne doivent être pris dans les mains, mais glisser sur la table pour se servir. Elle souligne que c'est la première fois qu'un tel "accident" lui est rapporté et que le nécessaire sera fait dès la rentrée prochaine pour que cela ne se reproduise plus.
- ❖ M. Daniel FOUET demande quand la tournée des élus aura lieu ? *il lui est répondu qu'elle aura lieu en septembre prochain.*

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h45.